

Charte de l'évaluation de la qualité des formations, des enseignements et du fonctionnement (EQFEF) de l'ÉSPÉ Lille Nord de France

S'adosser à un cadre réglementaire national et européen

Depuis 1992, le cadre légal définissant les diplômes universitaires prévoit la mise en œuvre d'évaluations régulières des formations et des enseignements par les étudiants. Ce cadre réglementaire a été conforté dans le processus de Bologne avec la généralisation de la démarche qualité dans les établissements d'enseignement supérieur de la communauté européenne. L'ÉSPÉ Lille Nord de France souhaite encadrer son engagement dans une démarche de la qualité pédagogique au travers d'un document de référence précisant ses objectifs et les principes d'organisation en matière d'*évaluation de la qualité des formations, des enseignements et du fonctionnement des processus et des dispositifs* sous sa responsabilité (EQFEF).

Soutenir le confort d'apprentissage et la réussite des étudiants, améliorer la qualité de vie au travail et les compétences de l'ensemble des personnels parties prenantes de la qualité des formations, des enseignements et du fonctionnement optimal de l'ÉSPÉ.

L'ÉSPÉ s'engage à associer à la démarche de l'EQFEF, l'ensemble des acteurs de la communauté éducative parties prenantes de la qualité des formations, des enseignements des étudiants, ainsi que du fonctionnement des processus et des dispositifs sous sa responsabilité.

Ainsi, l'EQFEF a comme objectifs :

- conforter l'ÉSPÉ comme lieu de formation de qualité et valoriser ainsi son image ;
- rendre plus attractives ses formations ;
- assurer une évolution et une amélioration maîtrisées des dispositifs pédagogiques sous sa responsabilité ;

- dynamiser le dialogue entre les étudiants/stagiaires (en formation initiale et continue), tous les acteurs de leur formation et partenaires de l'école, sur tous les sites de formation (universitaires, scolaires (écoles, collèges et lycée) et autres terrains de pratiques professionnelles), ainsi que l'ensemble des acteurs parties prenantes de la qualité des processus et dispositifs sous la responsabilité de l'ÉSPÉ ;
- conforter les équipes pédagogiques et veiller à l'amélioration continue des processus et des dispositifs sous leur responsabilité, en vue d'un fonctionnement optimal (personnel, comme collectif) ;
- conforter les services (administratifs, pédagogiques et techniques) de l'ÉSPÉ et veiller à l'amélioration continue des processus et des dispositifs sous leur responsabilité, en vue d'un fonctionnement optimal (personnel, comme collectif) ;
- conforter la direction de l'ÉSPÉ et veiller à l'amélioration continue de sa gouvernance.

In fine, cette démarche d'évaluation souhaite valoriser l'enseignement, l'apprentissage et la professionnalisation de l'étudiant, ainsi que conforter les ressources et les compétences nécessaires pour l'amélioration continue du pilotage de l'innovation institutionnelle, pédagogique et éducative.

Conditions de mise en œuvre

Mise en place progressive du service Qualité, dédié à l'évaluation et à l'amélioration continue de la qualité des formations, des enseignements et du fonctionnement de l'ÉSPÉ, en vue d'améliorer le confort d'apprentissage et la réussite des étudiants, ainsi que la qualité de vie au travail et le fonctionnement optimal de l'ensemble des personnels parties prenantes de la réalisation des processus et des dispositifs sous la responsabilité de l'ÉSPÉ.

Le service Qualité est piloté par un chargé de mission, sous la responsabilité directe du Directeur de l'ÉSPÉ.

Le chargé de mission sera assisté par un BIATSS à temps plein (recrutement à la rentrée 2014).

Le chargé de mission travaille en étroite relation avec :

- les coordinateurs des quatre mentions MEEF premier degré, second degré, encadrement éducatif, pratiques et ingénierie de la formation, ainsi que de la formation continue.
- le Directeur des services et, en tant que de besoin, avec le soutien de la Direction des études, de la direction des systèmes d'information et le service communication.
- les membres du groupe de travail ÉSPÉ-interU de l'EQFEF désignés par les Présidents des six universités de la région Nord-Pas de Calais.
- les membres des différents conseils de l'ÉSPÉ.

Les engagements de l'ÉSPÉ concernant l'EQFEF

Les engagements qui encadrent la mise en place de l'EQFEF montrent la détermination de l'ÉSPÉ à concevoir un dispositif d'évaluation, de régulation et d'innovation pédagogique et éducative reposant sur la valorisation de l'enseignement, l'apprentissage et la professionnalisation de l'étudiant, ainsi que conforter les ressources et les compétences nécessaires à l'amélioration continue des processus et des dispositifs sous sa responsabilité.

Le fonctionnement optimal, le bien-être et la réussite des étudiants

Permettre aux étudiants de mieux réussir leur formation et réduire les situations d'échec sous toutes leurs formes ne peut se faire sans une connaissance fine des conditions d'apprentissage et des difficultés potentielles ou réelles que rencontrent les étudiants, pendant la formation initiale comme au cours des trois premières années d'entrée dans le métier (T1-2-3). Le retour qu'ils peuvent faire sur leur expérience étudiante dans le cadre de l'EQFEF participe à l'identification des facteurs favorisant leur réussite, ainsi que l'amélioration continue des processus et des dispositifs sous la responsabilité de l'ÉSPÉ.

Le fonctionnement optimal, le bien-être et la compétence des personnels

L'EQFEF a pour finalité de permettre à tous les personnels de mieux réussir leurs missions et d'assurer leur contribution à l'amélioration continue des processus et des dispositifs sous la responsabilité de l'ÉSPÉ. Le retour qu'ils peuvent faire sur leur expérience professionnelle dans le cadre de l'EQFEF participe à l'identification des facteurs favorisant la réussite des étudiants et contribue à conforter les ressources et les compétences nécessaires à l'amélioration continue des processus et des dispositifs sous la responsabilité de l'ÉSPÉ.

La valorisation de la relation et du pilotage pédagogique

L'EQFEF repose sur la participation active de tous les acteurs de la relation pédagogique (étudiants, enseignants, formateurs, personnels BIATSS et autres partenaires impliqués dans la formation) et favorise le dialogue au sein des formations. Les résultats de l'EQFEF contribuent à une meilleure coordination des équipes pédagogiques et confortent le dialogue entre tous les acteurs de la formation, quels que soient leurs statuts et missions.

Le respect de la confidentialité

L'EQFEF mise en place par l'ÉSPÉ Lille Nord de France respecte l'anonymat de l'ensemble des répondants aux enquêtes et la confidentialité des résultats.

Avant toute transmission hors de ses murs, par quelque moyen que ce soit (support papier, comme transmission électronique), le service Qualité réalise un premier traitement des données, afin d'en faciliter l'interprétation, mais aussi notamment afin de supprimer dans les champs d'expression libre de tous propos contraires à l'éthique ou susceptibles de porter atteinte à l'intégrité des personnes, quels que soient leurs statuts, fonctions et/ou missions dans la mise en œuvre d'un processus ou d'un dispositif sous la responsabilité de l'ÉSPÉ.

Les enquêtes sont réalisées par voie électronique grâce à une application informatique maintenue par la Direction des Systèmes d'Information. Le dispositif fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

L'ajustement aux différents contextes de formation

L'adaptation de l'EQFEF aux singularités des mentions et des contextes de formations est une des conditions nécessaires pour assurer la pertinence des résultats recueillis. Ainsi, les thématiques retenues chaque année prendront la forme d'un tronc commun de questions qui sera complété et ajusté aux spécificités des mentions. Ces ajustements seront réalisés en concertation avec des responsables de mention, notamment à l'occasion des conseils de perfectionnement.

L'analyse des résultats et leur utilisation

Parce que l'EQFEF permet d'identifier les points forts d'une formation mais aussi de dégager les priorités d'amélioration, chaque dispositif doit être l'occasion de conduire une analyse des résultats et formuler des préconisations aussi bien sur son organisation interne que sur l'ensemble des processus et dispositifs pilotés par l'ÉSPÉ. Cette analyse est réalisée en concertation avec les responsables de mention, notamment à l'occasion des conseils de perfectionnement.

L'analyse des résultats de l'EQFEF est présentée au conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) de l'ESPE, au conseil d'école (CE) de l'ESPE et au conseil d'administration (CA) de la communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Lille Nord de France, *a minima* une fois par an.

La mise en place d'un dispositif pérenne

Pour être un véritable outil au service des formations initiales et continues de l'ÉSPÉ, l'EQFEF doit s'organiser dans la durée et dans la régularité. Chaque responsable de formation procèdera à l'évaluation du dispositif sous sa responsabilité, via le service Qualité qui en assurera la maîtrise d'œuvre. Les formations diplômantes seront évaluées *a minima* chaque année (idéalement chaque semestre). La régularité de l'EQFEF est réalisée en concertation avec les responsables de mention, notamment à l'occasion des conseils de perfectionnement.

La collégialité comme principe organisateur de l'EQFEF

La mise en œuvre de tels engagements n'est effective que dans une démarche de construction collégiale impliquant tous les acteurs de la formation des étudiants et partenaires de l'école, sur tous les sites de formation (universitaires, scolaires (écoles, collèges et lycée) et autres terrains de pratiques professionnelles), ainsi que l'ensemble des parties prenantes de la qualité des processus et dispositifs sous la responsabilité de l'ÉSPÉ.

Pour adapter l'EQFEF aux spécificités de chaque mention et favoriser l'appropriation des résultats mis à disposition, le service Qualité apporte son appui tout au long de la démarche.

Ainsi, la concertation entre tous ces acteurs constitue la garantie d'un dispositif d'amélioration continue du fonctionnement optimal de l'ÉSPÉ, en vue d'améliorer le confort d'apprentissage et la réussite des étudiants, ainsi que la qualité de vie au travail et les compétences de l'ensemble des personnels parties prenantes de la réalisation des processus et des dispositifs sous la responsabilité de l'ÉSPÉ.

L'EQFEF : une démarche étayée par la recherche

Dans la mesure où dans la culture de l'enseignement supérieur, les débats, y compris pour ce qui concerne l'innovation institutionnelle, gagnent à l'évidence à être enrichis par la connaissance des travaux scientifiques de nos pairs, la démarche mise en œuvre dans le cadre de l'EQFEF sera organisée autour du principe d'une pédagogie de l'innovation : pragmatique, collégiale et étayée par la recherche.

Ainsi, *via* l'EQFEF, l'ÉSPÉ souhaite s'inscrire dans la dynamique mise en place le 11 avril 2014, suite aux travaux des Assises régionales de la recherche en éducation (avec les laboratoires des 6 Universités de la région Nord – Pas de Calais) et le cas échéant d'apporter sa contribution dans différents réseaux de chercheurs comme l'association pour le développement des méthodes d'évaluation en Europe (ADMEE), l'association internationale de pédagogie universitaire (AIPU), la chaire UNESCO « Former les enseignants au XXI^e siècle », la structure fédérative Observation des pratiques éducatives et enseignantes, de la recherche à la formation (Opéen&ReForm) ou encore les réseaux nationaux et internationaux de recherche en psychologie positive, notamment pour prendre en compte les travaux scientifiques concernant les conditions du fonctionnement optimal des individus, des groupes et des institutions.

Le (futur) guide opérationnel de mise en œuvre de l'EQFEF décrira l'organisation de l'ensemble du dispositif dans sa globalité (notamment, évaluation des formations, évaluation des enseignements et évaluation des services).

L'EQFEF sera complétée par la mise en place de services d'appui à l'innovation pédagogique et éducative.

Dans un premier temps, le texte de cadrage présenté dans les pages suivantes formalise les principes essentiels de l'évaluation des formations.

Mise en œuvre du dispositif d'évaluation de la qualité des formations

1. Processus

L'évaluation comprend une première phase d'auto-évaluation qui aboutit à la structuration d'un rapport d'auto-évaluation qui sera présenté au service Qualité afin d'apporter d'éventuelles améliorations et renforcer la légitimité de la démarche.

Le dispositif d'évaluation des formations fait l'objet d'une description dans des annexes :

- Mise en œuvre de l'EQFEF (annexe 2)
- Mode opératoire de l'EQFEF (annexe 3)

2. Champ d'application

Toutes les formations sous la responsabilité de l'ÉSPÉ sont concernées par l'EQFEF :

- Master MEEF mention Premier degré
- Master MEEF mention Second degré
- Master MEEF mention Encadrement éducatif
- Master MEEF mention Pratiques et ingénierie de la formation
- A terme, tous les dispositifs de formation (initiale et continue) sous la responsabilité de l'ÉSPÉ (emplois d'avenir professeur, formation de formateurs, formation des tuteurs, formation continue...).

3. Acteurs et rôles

L'implication de tous les acteurs¹ doit garantir une mise en œuvre pragmatique, incrémentale et collégiale de l'EQFEF :

- Le Directeur de l'ÉSPÉ et le chargé de mission de l'EQFEF, garants de la mise en œuvre et de la réussite de ce dispositif.
- L'étudiant, acteur essentiel de l'amélioration de sa formation.
- L'enseignant (quelque soit son corps ou son statut), acteur essentiel de la qualité des formations et des enseignements.
- Les responsables de mention et de dispositifs, pilotes de l'évaluation des formations (initiales et/ou continues) sous leur responsabilité. Ils bénéficient des résultats des évaluations et les utilisent pour animer les conseils de perfectionnement attendant à chaque mention. Ils communiquent aux étudiants concernés les résultats des évaluations menées et établissent une synthèse des débats tenus lors des réunions des conseils de perfectionnement et formulent leurs propositions d'améliorations.
- Le service Qualité de l'ÉSPÉ, bénéficiant de l'aide de la Direction des études, de la Direction des systèmes d'information et du Service communication assure la mise en œuvre technique et pratique du dispositif. Il s'engage à mobiliser les responsables de mention/dispositif afin que les campagnes de communication soient relayées sur tous les sites de formation des étudiants, en vue d'assurer un taux de participation suffisant pour chaque enquête. Le cas échéant, il coordonne avec l'appui des responsables de mention de nouvelles campagnes d'information et des relances informatiques auprès des étudiants si les taux de retours ne permettent pas une exploitation correcte des résultats.
- Le COSP, le conseil d'école et le CA de la ComUE utilisent les bilans consolidés réalisés par le service Qualité pour piloter l'offre de formation de l'ÉSPÉ et assurer le suivi des décisions prises chaque année suite aux évaluations menées.

¹Tous les acteurs de la formation des étudiants, sur tous les sites de formation (universitaires, scolaires (écoles, collèges et lycée) et autres terrains de pratiques professionnelles), quels que soient leurs statuts et missions, ainsi que l'ensemble des parties prenantes de la qualité des processus et des dispositifs sous la responsabilité de l'ÉSPÉ seront concernés.

4. Suggestion de questionnaire

Le questionnaire est organisé autour d'un « tronc commun » articulé autour des thèmes suivants :

- Profil du répondant (étudiant, acteur de la formation des étudiants)
- Organisation de la formation²
- Organisation de l'alternance
- Environnement de travail
- Stage et orientation
- Climat psychosocial
- Remarques, suggestions, avis...

Ce questionnaire concernant l'évaluation de la qualité des formations est régulièrement revisité et peut faire l'objet de questions complémentaires spécifiques à chaque mention et/ou profil de répondant.

Les enquêtes sont réalisées par voie électronique grâce à une application informatique maintenue par la direction des systèmes d'information de la ComUE.

I. Exploitation des résultats

Une fois la période d'enquête terminée et un premier traitement des données réalisé par le service Qualité, notamment la suppression de tous propos contraires à l'éthique ou susceptibles de porter atteinte à l'intégrité des personnes, les résultats sont portés à la connaissance de chaque responsable de la mention concernée, ou le cas échéant du responsable de formation commanditaire de l'évaluation du dispositif dont il a la responsabilité (par exemple dans le cas d'un dispositif de formation continue). Les responsables de mention doivent alors réunir les responsables pédagogiques de la mention pour leur exposer les résultats de l'enquête et formuler avec eux les éventuelles actions d'amélioration à soumettre au comité de perfectionnement de la mention.

² L'évaluation de la qualité des enseignements fera l'objet d'un processus distinct de l'évaluation de la qualité des formations, avec un questionnaire spécifique qui sera adapté à chaque enseignement avec les enseignants concernés (ces éléments seront précisés dans un document à venir).

Le comité de perfectionnement établit une synthèse de ses propositions d'amélioration et les transmet au service Qualité. Après consolidation, les résultats des évaluations et des travaux des conseils de perfectionnement, ainsi que les éventuelles propositions d'amélioration pour chaque mention font l'objet d'une présentation au COSP, au Conseil d'École et au CA de la ComUE, *a minima* une fois par an.

Ces résultats sont analysés en regard de la réussite aux concours et/ou de l'insertion professionnelle des étudiants, ainsi que d'autres variables internes, comme par exemple : la présence en cours, les données liées à l'usage des ressources des bibliothèques ou encore des infrastructures et services numériques de l'ÉSPÉ.

Annexe 1 : Textes officiels relatifs à l'évaluation

Arrêté du 26 mai 1992 relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise (arrêté Lang)

Art 24- de l'arrêté stipule que pour chaque module ou niveau d'enseignement dispensé, une procédure d'évaluation des enseignements faisant notamment appel à l'appréciation des étudiants, peut être établie par le conseil d'administration de l'établissement, sur propositions du président de l'université, après avis du conseil des études et de la vie universitaire, ou du chef de l'établissement et dans le respect des dispositions de la loi du 26 janvier 1984 et du décret du 6 Juin 1984.

Arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études générales, à la licence et à la maîtrise (arrêté Bayrou)

Art 23 - Pour chaque cursus, est organisée une procédure d'évaluation des enseignements et de la formation. Cette évaluation, qui prend en compte l'appréciation des étudiants, se réfère aux objectifs de la formation et des enseignements. Cette procédure, garantie par une instruction ministérielle, a deux objectifs. Elle permet, d'une part, à chaque enseignant de prendre connaissance de l'appréciation des étudiants sur les éléments pédagogiques de son enseignement. Cette partie de l'évaluation est destinée à l'intéressé. La procédure permet, d'autre part, une évaluation de l'organisation des études dans la formation concernée, suivie pour chaque formation par une commission selon des modalités définies par le Conseil d'administration de l'établissement, après avis du Conseil des études et de la vie universitaire. Cette commission, composée par le président de l'université après avis du conseil des études et de la vie universitaire, comprend un nombre égal de représentants élus des étudiants et d'enseignants-chercheurs ou d'enseignants. Ces procédures d'évaluation sont organisées dans le respect des dispositions de la loi du 26 janvier 1984 et des statuts des personnels concernés.

Circulaire de mise en œuvre de schéma LMD (14 novembre 2002)

1-4 Critères spécifiques pour les licences

...

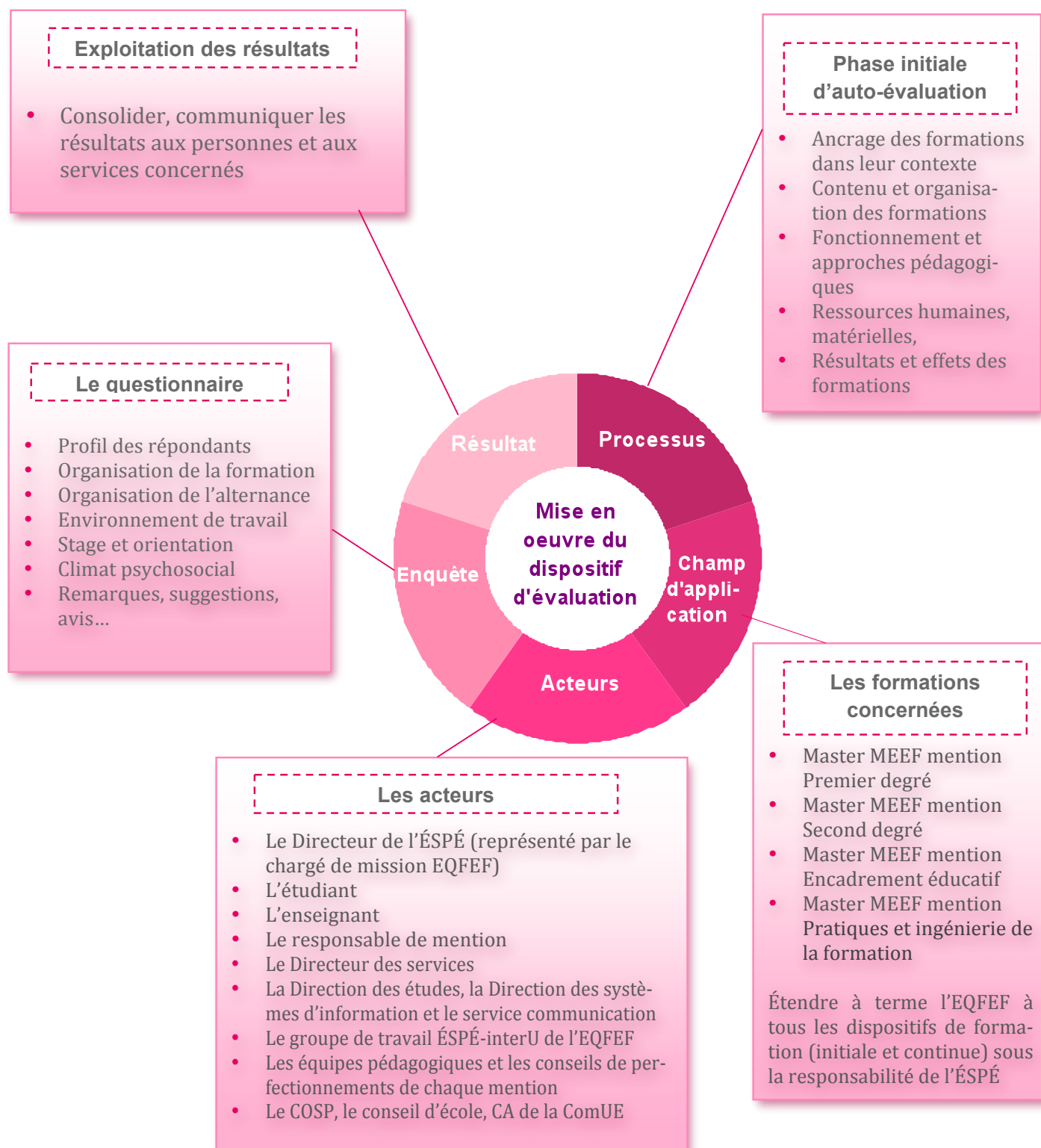
-Un impératif doit être souligné. Tout établissement qui souhaite mettre en œuvre les dispositions de l'arrêté du 23 avril 2002 doit prévoir et expliciter son dispositif évaluation des formations et des enseignements associant les étudiants. Il s'agit là d'une obligation à laquelle il ne peut être dérogé

(cf. articles 20 et 21 de l'arrêté précité).

2-1 Dispositif évaluation

-Dans le cadre précédemment décrit, la cohérence nationale et la reconnaissance de la qualité des formations et des diplômes dépendent de l'efficacité du dispositif d'évaluation.

Annexe 2 : Mise en œuvre de l'EQFEF de l'ÉSPÉ Lille Nord de France



Période d'enquête

Le service Qualité

Etablit un tronc commun générique des questions de l'EQFEF.

Les Responsables de mention/dispositif(s)

Complètent le tronc commun générique par des questions plus spécifiques à la formation sous sa responsabilité.

La Direction des études, la Direction des systèmes d'information, et le service communication (assistance à maîtrise d'œuvre du service Qualité)

- Organisent la collecte de toutes les données nécessaires au bon déroulement de l'EQFEF.
- Veillent à la mise en œuvre technique/pratique de l'EQFEF.
- Soutiennent les campagnes de communication en direction de l'ensemble des acteurs concernés (éventuelles relances à prévoir).

Exploitation des résultats

Le service Qualité

- Assure la confidentialité et la protection de l'ensemble des données collectées (*via* les enquêtes ou les systèmes d'information)
- Effectue une première analyse des résultats (anonymisation et mise en forme) avant de les porter à la connaissance des responsables de mention/dispositif(s).
- Consolide les résultats des évaluations et les éventuelles propositions d'amélioration des conseils de perfectionnement de chaque mention.

Les responsables de mention/dispositif(s)

Chaque responsable de mention (*1^{er} degré, 2nd degré, encadrement éducatif (EE) et pratiques et ingénierie de la formation (PIF)*) ou de dispositif pilote l'évaluation de la formation sous sa responsabilité :



- Réunit et expose les résultats de l'évaluation menée à l'équipe des responsables pédagogiques attendant à sa mention.
- Formule d'éventuelles actions d'amélioration à soumettre au conseil de perfectionnement de sa mention.
- Etablit une synthèse des propositions d'améliorations et la transmet au service Qualité.

Communication des résultats

Le service Qualité

Rédige un rapport en vue de la présentation des résultats de l'EQFEF et des propositions d'amélioration au Conseil d'orientation scientifique et pédagogique, au Conseil d'école de l'ÉSPÉ et au Conseil d'administration de la ComUE Lille Nord de France.

Les responsables de mention/dispositif(s)

Organisent la communication des résultats de l'EQFEF auprès des étudiants et de l'ensemble des acteurs concernés par l'amélioration des processus liés à la qualité de la formation sous leur responsabilité.

La Direction des études et le service communication (assistance à maîtrise d'œuvre du service Qualité)

- Organisent la diffusion du rapport auprès de l'ensemble des parties prenantes de l'EQFEF (après sa validation par les conseils).